



SIVOM DES TROIS-ÉPIS

Département
du HAUT-RHIN

PROCES VERBAL DU COMITE DIRECTEUR

du 29 mars 2022 à 18h30

Arrondissement
de COLMAR-RIBEAUVILLÉ

Nombre de délégués élus
9

Délégués en fonction
9

Délégués présents
8

Etaient présents (8)

M. Patrick REINSTETTEL, délégué d'Ammerschwihr, Président
M. Gérard GLENAT, délégué de Turckheim, 1^{er} vice-président
M. François LALLEMAND, délégué de Turckheim
M. Daniel SCHOEPFF, délégué de Turckheim
M. Marc SCHIELE, délégué d'Ammerschwihr
Mme Gaëlle BEYL, déléguée suppléante d'Ammerschwihr
Mme Claudia MARCHAL, déléguée de Niedermorschwihr
M. Aimé KUNTZMANN, délégué de Niedermorschwihr

Etaient excusés (2)

M. Jean-Luc LAMEY, délégué de Niedermorschwihr, 2^{ème} vice-président
Mme Lucie PONGRATZ-GLEIZES, déléguée d'Ammerschwihr, remplacée
par Madame Gaëlle BEYL, déléguée suppléante.

Assistait également :

Mme Martine WARTH, secrétaire général du SIVOM

Monsieur Patrick REINSTETTEL accueille l'assemblée à 18h30 et, s'assurant du quorum, ouvre la séance avec l'ordre du jour suivant :

1	Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mars 2022
2	Compte administratif général 2021
3	Compte administratif EAU 2021
4	Compte de gestion général 2021
5	Compte de gestion EAU 2021
6	Participation des communes
7	Budget primitif principal 2022
8	Budget primitif EAU 2022
9	Local professionnel – fixation du loyer
10	Communications Divers

1/ 29.03.2022 - Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mars 2022

Le procès-verbal de la séance du 22 mars 2022 transmis aux membres du Comité Directeur est soumis à leur approbation.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré à l'unanimité

ADOpte le compte-rendu de la séance du 22 mars 2022.

2 / 29.03.2022 - Compte administratif général 2021

Un exemplaire du compte administratif général 2021 accompagnait l'invitation adressée aux délégués. Une présentation simplifiée fait l'objet d'une projection en séance et des explications sont apportées par le Président. La balance de l'exercice 2021 fait apparaître **un excédent global de 224 845.35 €**

Un excédent de fonctionnement de 130 172.88 €

Un excédent de d'investissement de 94 672.47 €

Réunis sous la présidence de Monsieur Gérard GLENAT, 1^{er} Vice-président, les délégués sont invités à délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2021 qui se résume comme suit :

Exécution du Budget Principal 2021

		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice	Fonctionnement	255 875.63 €	263 873.12 €
	Investissement	354 284.05 €	283 812.81 €
<i>Résultat de la gestion annuelle</i>			
			7 997.49 €
		70 471.24 €	
Reports de l'exercice 2020	Fonctionnement (002)	0,00 €	122 175.39 €
	Investissement (001)	0,00 €	165 143.71 €
	TOTAL	610 159.68 €	835 005.03 €
<i>Résultat avec les reports</i>			
			130 172.88 €
			94 672.47 €
Restes à réaliser à reporter en 2022	Investissement	0,00 €	0,00 €
	TOTAL RAR à reporter en 2022	0,00 €	0,00 €
RESULTAT CUMULE	Fonctionnement	255 875.63 €	386 048.51 €
	Investissement	354 284.05 €	448 956.52 €
	TOTAL CUMULE	610 159.68 €	835 005.03 €
Résultat définitif 2021			224 845.35 €

**Le Comité Directeur, hors la présence du Président
 et après en avoir délibéré, à l'unanimité**

DONNE ACTE au Président de la présentation faite du compte administratif,
CONSTATE l'état néant des restes à réaliser,
ARRETE les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus.

3/ 29.03.2022 - Compte administratif EAU 2021

Un exemplaire du compte administratif EAU 2021 accompagnait l'invitation adressée aux délégués. Une présentation simplifiée fait l'objet d'une projection en séance et des explications sont apportées par le Président. La balance de l'exercice 2021 fait apparaître **un excédent global de 83 905.73 €**

Un excédent d'exploitation de 13 077.97 €	Un excédent de d'investissement de 70 827.76 €
---	--

Réunis sous la présidence de Monsieur Gérard GLENAT, 1^{er} Vice-président, les délégués sont invités à délibérer sur le compte administratif EAU de l'exercice 2021 qui se résume comme suit :

Exécution du Budget EAU 2021			
	Dépenses	Recettes	
Réalisations de l'exercice	Exploitation	157 535.16 €	158 988.68 €
	Investissement	14 206.36 €	25 732.84 €
<i>Résultat de la gestion annuelle</i>			
	<i>Exploitation</i>		1 453.52 €
	<i>Investissement</i>		11 526.48 €
Reports de l'exercice 2020	Exploitation (002)		11 624.45 €
	Investissement (001)		59 301.28 €
TOTAUX			
<i>Résultat avec les reports</i>			
	<i>Exploitation</i>		13 077.97 €
	<i>Investissement</i>		70 827.76 €
Restes à réaliser à reporter en 2022	Investissement	0,00 €	0,00 €
	TOTAL RAR à reporter en 2022	0,00 €	0,00 €
RESULTAT CUMULE	Exploitation	157 535.16 €	170 613.13 €
	Investissement	14 206.36 €	85 034.12 €
TOTAL CUMULE		171 741.52 €	255 647.25 €
Résultat définitif 2021			83 905.73 €

**Le Comité Directeur, hors la présence du Président
et après en avoir délibéré, à l'unanimité**

DONNE ACTE au Président de la présentation faite du compte administratif EAU 2021,
CONSTATE l'état néant des restes à réaliser,
ARRETE les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus.

4/ 29.03.2022 - Compte de gestion du budget principal 2021

Le Comité Directeur,

Vu les dispositions du Code Général des collectivités territoriales,

Entendu et approuvé le Compte Administratif du budget principal de l'exercice 2021,

Considérant la concordance des résultats avec ceux constatés par le comptable, conformité certifiée par l'ordonnateur,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 et sur l'exécution du budget dudit exercice en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

ADOpte, à l'UNANIMITE, le compte de gestion du budget principal dressé par le Trésorier pour l'exercice 2021, compte de gestion qui n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

5/ 29.03.2022 - Compte de gestion du budget EAU 2021

Le Comité Directeur,

Vu les dispositions du Code Général des collectivités territoriales,

Entendu et approuvé le Compte Administratif du budget EAU de l'exercice 2021

Vu le compte de gestion de l'exercice 2021, établi par le comptable, dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures du SIVOM, conformité certifiée par l'ordonnateur qui s'est assuré de la concordance des résultats,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 et sur l'exécution du budget dudit exercice en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

ADOpte, à l'UNANIMITE, le compte de gestion du budget EAU dressé par le Trésorier pour l'exercice 2021, compte de gestion qui n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

6/ 29.03.2022 - Participation des communes pour l'exercice 2022

Entendu les explications du Président, notamment l'accord trouvé entre les maires des trois communes membres en début d'année, s'agissant de la nouvelle clé de répartition calquée sur le pourcentage découlant des produits fiscaux sur le site, tels que communiqués par les services fiscaux, sur un montant des participations figé à 200 000 € pour l'exercice 2022,

Vu le débat d'orientation budgétaire du 22 mars 2022,

Le Comité Directeur

après en avoir délibéré
 à l'unanimité

VALIDE les participations pour l'exercice 2022 :

Recettes nécessaires au BP 2022	200 000 €	Clé de répartition
TURCKHEIM	87 400 €	43.70 %
NIEDERMORSCHWIHR	39 280 €	19.64 %
AMMERSCHWIHR	73 320 €	36.66 %

7/ 29.03.2022 - Budget primitif principal 2022

Vu la réunion de débat d'orientation budgétaire en date du 22 mars 2022,

Vu l'approbation des résultats de l'exercice 2021 du budget principal par délibération du 29.03.2022,

Vu le projet de budget primitif transmis aux délégués avant la séance,

Vu la présentation en séance, les explications apportées par le Président, et l'accent mis sur les principaux investissements à savoir

- . La suite de la mise aux normes de l'éclairage public
- . L'entretien de la voirie
- . L'entretien du réseau d'eau pluviale

Entendu, les échanges des délégués sur la question des prévisions budgétaires, la consommation des crédits ouverts au budget en section de fonctionnement, la capacité d'autofinancement du syndicat mais également sur son endettement, le Président rappelant qu'il ne faut pas perdre de vue le nécessaire remboursement de la dette en cas de dissolution de la structure qui pourrait alors y consacrer l'ensemble de son épargne.

Le projet de budget primitif principal, exercice 2022, présenté est soumis à l'approbation des délégués.

Le Comité Directeur
 après en avoir délibéré
 à l'unanimité

ADOpte le budget primitif 2022 tel qu'il a été élaboré et présenté chapitre par chapitre et opérations pour la section d'investissement, résumé comme suit :

Sections	Opérations de l'exercice 2022	Restes à réaliser	Résultat reporté 2021	Cumuls des sections 2022
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	385 000.00	0.00		385 000.00
Recettes	254 827.12	0.00	130 172.88	385 000.00
INVESTISSEMENT				
Dépenses	142 000.00	0.00	0.00	142 000.00
Recettes	47 327.53	0.00	94 672.47	142 000.00
TOTAL DU BUDGET				527 000.00 €

8/ 29.03.2022 - Budget primitif EAU 2022

Vu la réunion de débat d'orientation budgétaire en date du 22 mars 2022,

Vu l'approbation des résultats de l'exercice 2021 du budget EAU par délibération du 29 mars 2022,

Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2022, transmis aux délégués avant la séance, présenté et commenté par le Président,

Le Comité Directeur
après en avoir délibéré
à l'unanimité

ADOpte le budget primitif 2022 tel qu'il a été élaboré et présenté chapitre par chapitre et opérations pour la section d'investissement, résumé comme suit :

Sections	Opérations de l'exercice 2022	Restes à réaliser	Résultat reporté 2021	Cumuls des sections 2022
EXPLOITATION				
Dépenses	180 000.00	0.00		180 000.00
Recettes	166 922.03	0.00	13 077.97	180 000.00
INVESTISSEMENT				
Dépenses	97 000.00	0.00		97 000.00
Recettes	26 172.24	0.00	70 827.76	97 000.00
TOTAL DU BUDGET				277 000.00 €

9/ 29.03.2022 – Local professionnel – Fixation du loyer

Suite à la fin anticipée du bail validée par la délibération du 23 novembre 2021, le local du 14 rue Thierry SCHOERE est libre depuis le 28 février 2022.

Ce local, d'une superficie de 73.70 m2, peut faire prochainement l'objet d'une nouvelle occupation par un ostéopathe.

Sur proposition du Président,

Le Comité Directeur
après en avoir délibéré
à l'unanimité

AUTORISE la signature d'un bail professionnel.

FIXE le loyer mensuel à 412 €.

DIT que ce loyer sera révisé chaque année, à date anniversaire, en fonction de la variation de l'indice des loyers des activités tertiaires (ILAT) publié par l'INSEE. (Dernier indice connu 117.61, 3ème trimestre 2021).

10/ 29.03.2022 – Communications / Divers

OPERATION DE RENOVATION DU MONUMENT DU GALTZ

Le courrier du Préfet daté du 16 mars 2022, portant analyse juridique sur les conditions de rénovation du monument, courrier transmis en son temps à l'ensemble des délégués du Sivom, a appelé une petite précision de Monsieur Aimé KUNTZMANN, délégué de Niedermorschwihr, quant à la propriété de la forêt indivise sur laquelle le monument est partiellement érigé. Quant à la question de la maîtrise d'ouvrage pour l'opération de rénovation, elle sera traitée, le moment venu, par les communes concernées, précise le Président.

**L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne sollicitant la parole,
le Président lève la séance à 19H10**

Le Président, Patrick REINSTETTEL



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Patrick Reinstettel", written over a faint circular stamp.